

Compte-rendu de la réunion du 2 juillet 2020

avec la direction de la DIRCOFI IDF

(Affectation locale des A)

Ce jeudi 2 juillet s'est déroulée en intersyndicale notre seconde réunion à Saint-Denis depuis le déconfinement.

I Affectation des inspecteurs

Depuis 2019 et le bouleversement des règles d'affectations, que nous avons combattu, il n'existe plus de CAP locales d'affectation. Cependant, à la demande des organisations syndicales et dans une volonté de dialogue social, certaines directions, dont celle de la DIRCOFI IDF, ont mis en place des réunions informelles.

Même si cela ne saurait représenter l'équivalent des CAP, nous considérons positivement le souci de transparence et de dialogue qui a prévalu ce 2 juillet pour le mouvement des cadres A.

Ont été prises en compte d'abord les demandes agents en place à la DIRCOFI, puis celles des agents issus du mouvement national. Les stagiaires avaient été affectés préalablement dans le cadre d'un mouvement antérieur.

La règle de l'ancienneté, à laquelle nous sommes attachés, a été respectée (A une exception près, pour une raison de profil spécifique).

Concernant les 26 demandes internes, 18 personnes ont obtenu leur premier vœux, 2 leur second, 6 agents ont été maintenus sur poste, faute de place sur ceux qu'ils demandaient.

Pour les agents rejoignant la DIRCOFI, plus de la moitié a obtenu entre leur 1^{er} et 5^e vœu.

Le résultat des affectations est en ligne sur le site de la DIRCOFI IDF.

Les représentants de solidaires restent à votre disposition si vous souhaitez plus d'informations sur ces mouvements.

Est également intervenue une opération de régularisation des inspecteurs en situation d'ALD, qui avaient été informés de la possibilité de demander une affectation dans le service dans lequel ils étaient positionnés. Sur les 63 agents concernés au départ, seuls 15 restent désormais à ce statut (2 en brigade, 13 en direction), et auront désormais le statut d'ALD local (et non plus national).

Au final, après le mouvement de mutation national, 40 postes d'inspecteur restent vacants à la DIRCOFI IDF (après 35 l'an dernier). Il y a donc une vraie question qui se pose sur l'attractivité de notre direction.

II Autres sujets

1) Prime exceptionnelle pour les agents particulièrement mobilisés pendant la crise sanitaire

Au sein de la DIRCOFI IDF, en bénéficieront la totalité des agents engagés sur les campagnes IR et de fonds de solidarité, ainsi que 10 agents des services RH et de gestion de site, soit 196 personnes (163 inspecteurs, 27 encadrants, 6 agents et contrôleurs).

La prime sera uniformément d'un montant de 330 € (à la DGFIP celle, possible, de 1000 € ayant vocation à être ciblée sur les agents les plus exposés, trésorerie hospitalière, SIP, etc.). Elle sera versée fin juillet. Chaque agent concerné sera informé par un message.

2) Application de l'ordonnance du 15 avril 2020

Concernant les jours de congés prélevés pour les agents en situation d'ASA :

- 114 personnes étaient concernées pour la période du 17 mars au 16 avril, pour un total de 490 jours
- 102 pour la période du 17 avril au 31 mai, pour un total de 276 jours.

Les notifications individuelles ont déjà été adressées pour la première période, pour la suivante elle le seront très prochainement. Les agents peuvent faire valoir au service RH leurs observations en cas de désaccord sur le chiffre retenu, après en avoir débattu avec leur chef de service.

3) Report des jours de congés 2019

Après de multiples variations de position la DG, il a été arrêté que les jours 2019 non consommés à la fin des vacances de printemps, pourront être placés sur un CET (existant ou à créer).

4) Employés supérieurs

Le mouvement des IP a été modeste cette année, 8 départs et arrivés. Par ailleurs, en septembre, une AFIP nouvellement promue rejoindra la DIRCOFI IDF, en remplacement de M.Bernard.